

La participation des jeunes à l'aménagement de l'espace public est un élément important pour leur intégration sociale et leur participation générale. Elle développe leur intérêt, leur sens des responsabilités, leur engagement pour la collectivité, le dialogue intergénérationnel et la cohésion sociale. De plus, la participation améliore l'égalité des chances et la compréhension la démocratie.

La participation des enfants et des jeunes dans les projets de développement territorial d'une commune ou d'une ville est un facteur de réussite en termes de durabilité et, en tant que droit de l'enfant de l'ONU, un devoir en Suisse. L'animation socioculturelle (ASC) enfance et jeunesse, avec son expertise et son réseau, y contribue largement.

Proposer une participation en fonction de l'âge



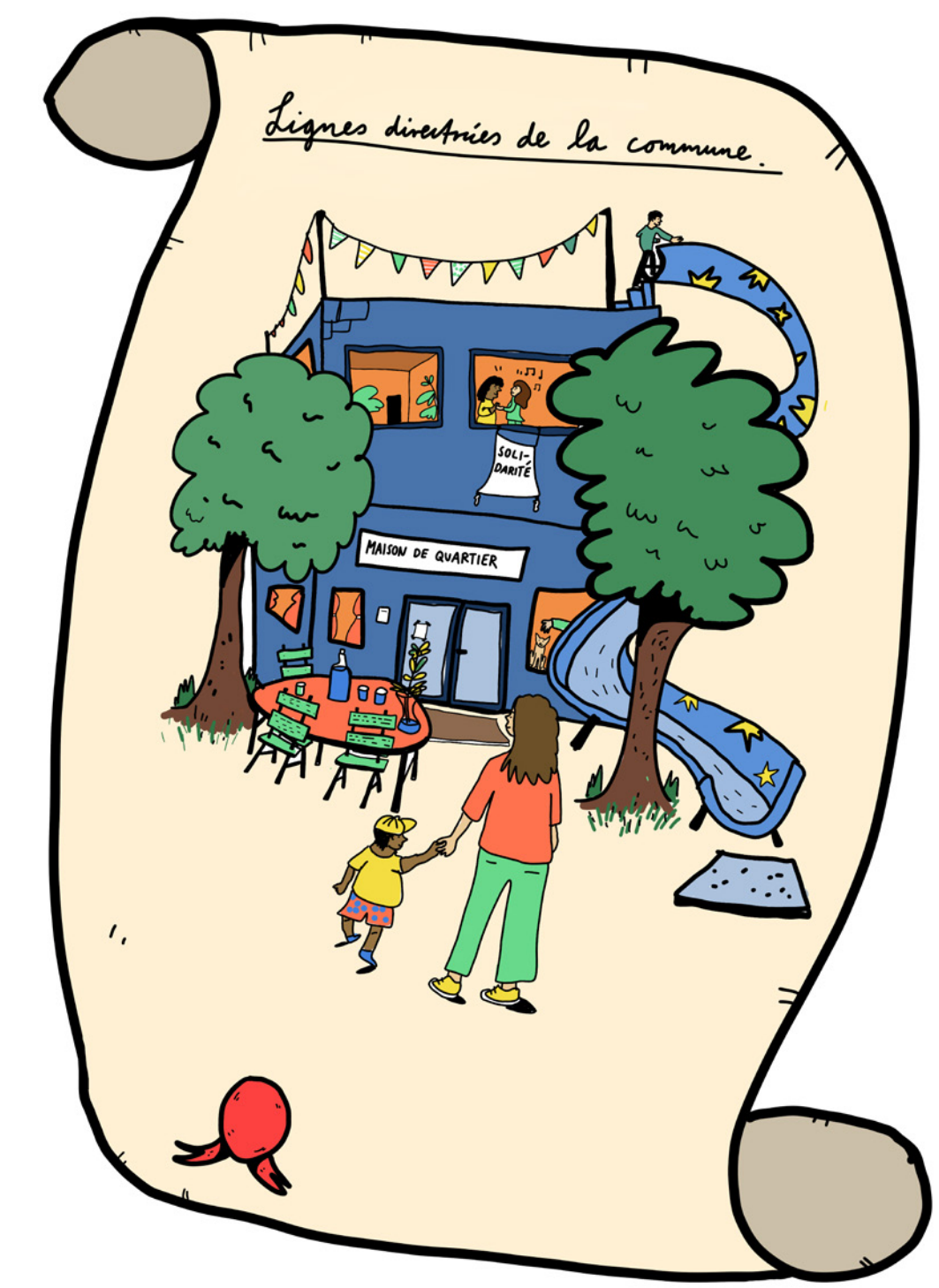
Les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse connaissent les **compétences et les capacités spécifiques** à l'âge des enfants et des jeunes et savent quelles **méthodes de participation** conviennent aux projets de développement de l'espace public. Les professionnel-le-s informent de façon appropriée les enfants et les jeunes sur les possibilités de participation et la manière de le faire, savent quels sont les endroits fréquentés par ces groupes d'âge, disposent de **réseaux locaux et ont accès** au groupe cible.

Renforcer l'autodétermination et la responsabilité



L'ASC enfance et jeunesse s'appuie sur la curiosité et le potentiel d'autodétermination des jeunes et encourage la **prise de responsabilités ainsi que l'autogestion**. Elle contribue à ce que les enfants et les jeunes soient valorisé-e-s et fassent l'expérience de leur pouvoir d'action personnel lorsqu'ils et elles participent à des projets de développement de l'espace public. A long terme, les enfants et les jeunes contribuent ainsi à l'entretien de l'espace public et à la vie sociale avec **plus d'engagement et de soin**.

Ancrer la participation et améliorer la qualité de vie



Avec ses **connaissances et son expérience**, l'ASC enfance et jeunesse soutient l'administration communale à ancrer **durablement** la participation des jeunes aux processus de développement de l'espace public, par exemple en l'inscrivant dans les lignes directrices ou les instruments de planification. Les enfants et les jeunes se sentent ainsi valorisé-e-s en tant que membres importants de la commune, et cette dernière se présente comme un **lieu de vie favorable aux enfants et aux jeunes**.

Participation des enfants et des jeunes à l'aménagement de l'espace public

Viser un impact durable



L'implication de l'ASC enfance et jeunesse permet que la participation soit plus motivante pour les enfants et les jeunes. Ils peuvent **percevoir** les résultats des processus de développement territorial **en temps réel et participer concrètement** aux changements. L'ASC enfance et jeunesse aide à intégrer de manière tangible les innovations dans les actions du monde politique et de l'administration. Des **décisions contraignantes et des ressources suffisantes** sont des conditions nécessaires pour un impact durable.

Trouver des idées innovantes



Les enfants et les jeunes sont des **expert-e-s de leur milieu de vie** et peuvent donc, grâce à leur participation, apporter des **idées et des solutions importantes et innovantes** pour le développement de l'espace public de la commune. Les changements mis en œuvre correspondent ainsi aux besoins de l'ensemble de la population, sont **plus largement acceptés**, restent pertinents et sont maintenus à plus long terme.

S'enrichir mutuellement



Dans le cadre de projets, l'ASC enfance et jeunesse **favorise le dialogue** entre les générations et entre la population, l'administration communale et les autres acteurs et actrices. Grâce à la collaboration de ces parties prenantes se développe un environnement dans lequel il est **agréable pour tou-te-s de vivre**, et la **qualité de vie** dans la commune augmente durablement.